

## COVID 19 : POINT D'ÉTAPE À LOOS AU 15/04/2020

### ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

Madame, Monsieur,

Voilà presque un mois que le confinement a été prononcé, et nous nous apprêtons désormais à entamer une **seconde phase jusqu'au 11 mai**, objectif fixé par le gouvernement pour démarrer un déconfinement progressif. Il est encore trop tôt pour pouvoir communiquer plus amplement sur les conséquences des décisions prises par le Président de la République, mais de nouvelles ordonnances et directives nous parviendront dans les prochains jours et nous tâcherons de les appliquer dans notre commune en vous tenant informés, ainsi que nous l'avons fait depuis le début de la crise. Bien que nous ressentions tous une forme de lassitude face au confinement et que nous aspirions à retrouver une vie normale, il demeure néanmoins essentiel que chacun continue de **respecter strictement les règles sanitaires** en vigueur. Nous avons une responsabilité individuelle et collective à ne pas relâcher notre discipline dans les semaines à venir, précisément au moment où cela sera le plus éprouvant, au risque sinon de repousser plus encore la date de sortie de crise.

L'approche qui a été privilégiée par la mairie depuis le début de la crise demeurera inchangée dans les prochaines semaines : les règles de sécurité sanitaire s'appliquant aussi aux effectifs de la ville, nous ne pouvons assurer un fonctionnement normal des services publics et sommes contraints de **concentrer nos efforts** sur certains secteurs essentiels. Ainsi, la municipalité a donné la priorité à la réunion quotidienne d'une cellule de crise (en majorité en visioconférence), au bon fonctionnement du Foyer de personnes âgées et du CCAS pour l'aide alimentaire d'urgence par exemple, à la bonne diffusion de l'information, à la présence d'agents à l'accueil pour réceptionner les appels, et à l'animation du réseau de solidarités pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables et isolées. Cela explique pourquoi nous n'assurons plus certains services comme l'entretien des espaces verts, que nous considérons moins prioritaires dans un tel contexte.

Une fois encore, je tiens à **saluer toutes les solidarités et coopérations** qui se sont mises en place dans notre commune depuis le début de la crise. Je pense notamment aux volontaires du réseau solidarité qui continuent d'aider les personnes fragiles isolées. Pour soulager certains résidents du foyer autonomie sur lesquels la solitude pèse lourdement, l'Espace de Vie Sociale a lancé vendredi un appel à **volontaires** pour leur **écrire des lettres**. Dès mercredi, chaque pensionnaire concerné avait déjà reçu un premier courrier de la part de Loosois qui ont réagi sans attendre. Un réseau de couturiers/couturières se structure à Loos pour fabriquer et fournir à la ville des masques alternatifs en tissu pour la soutenir dans la pénurie. Vous pouvez les rejoindre, si vous savez coudre, afin d'augmenter la production de ces masques. Je salue également l'initiative de certains habitants qui ont décidé d'entretenir eux-mêmes les espaces verts à proximité de chez eux en tondant les pelouses. Ces nombreux exemples soulignent la **fraternité qui existe à Loos**, même si nous avons aussi constaté des attitudes égoïstes et des incivilités depuis le début du confinement. Ces comportements individualistes ou outranciers sont malheureusement inévitables. Il est cependant important de rappeler, même s'ils sont visibles, qu'ils ne sont pas représentatifs de la grande qualité de nos rapports, du respect et de l'entraide qui s'expriment par ailleurs dans notre commune.

Bravo et merci de votre coopération et de votre solidarité dans ces moments difficiles !

Jean-François Caron



Maire de Loos-en-Gohelle

# CONCERNANT LES INFORMATIONS PRATIQUES

- Nous avons reçu beaucoup de **demandes** au sujet de la **réouverture du cimetière** qui n'est pas encore autorisée par l'État. Sur ce sujet, une **demande de dérogation** a rapidement été adressée aux services préfectoraux pour obtenir une autorisation d'ouverture. Si les règles encadrant les visites sont encore à l'étude, les échanges sont fructueux et nous devrions pouvoir bientôt les mettre en pratique. Nous relaierons naturellement l'information dans nos outils de communication et à l'entrée du cimetière dès que nous l'obtiendrons, ainsi que dans le Flash-info de la semaine prochaine. J'invite celles et ceux ne pouvant se renseigner sur Internet à téléphoner à l'accueil de la mairie à partir de la semaine prochaine pour obtenir de plus amples informations.
- Concernant les masques, la mairie a pris la décision depuis le début de la crise de distribuer en priorité ceux dont elle disposait aux hôpitaux voisins, au personnel soignant, aux pharmacies, au foyer de personnes âgées et aux bénévoles volontaires de l'action de solidarité. Concernant les masques alternatifs en tissu réalisés par des couturières bénévoles, la distribution a concerné jusqu'alors prioritairement les commerçants. Nous nous apprêtons désormais à en distribuer à la population. Cependant, en raison du **nombre limité de masques** à notre disposition à ce jour, nous prioriserons les personnes fragiles et vulnérables déjà recensées dans le cadre de nos actions de solidarité. La mairie contactera donc les personnes concernées qui pourront ensuite se rendre à l'accueil pour récupérer le masque. Celui-ci pourra aussi leur être porté à domicile si elles se trouvent dans l'incapacité de se déplacer.
- Par ailleurs, le Centre Hospitalier de Lens et ses partenaires nous demandent de relayer un **appel au bénévolat pour la fabrication de surblouses** pour le personnel hospitalier. Si vous souhaitez contribuer, vous pouvez donner vos coordonnées à l'adresse [ensemble@federation-lens-united.fr](mailto:ensemble@federation-lens-united.fr). Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site de la ville.
- La CALL a décidé, en lien avec Nicollin, la société en charge des ramassages de déchets, de **remettre en place les collectes de végétaux** à Loos-en-Gohelle le mercredi 29 avril puis tous les quinze jours. Chaque foyer est limité à un mètre cube de déchets verts, ce qui représente dix sacs de 100 litres.
- Comme dans les communes alentour, nous constatons que **les dépôts sauvages se multiplient** sur notre territoire. Nous rappelons qu'ils **sont interdits** et passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€ ainsi que de la confiscation du véhicule incriminé. Ces ordures non triées ne sont pas traitées et polluent notre air, nos sols et nos eaux. En temps de confinement, ils mettent également en danger de façon inadmissible les employés qui se déplacent spécialement pour enlever ces déchets laissés à l'abandon.